

BULLETIN  
DE LA  
**Société Historique Régionale**  
de Villers-Cotterêts  
CHARGÉE DE LA CONSERVATION DU  
**Musée Alexandre-Dumas**

---

SÉANCE PRÉPARATOIRE

---

**Lundi 21 Octobre 1904**

---

L'an 1904, le lundi 31 octobre, à cinq heures, les ci-après nommés se sont réunis en l'une des salles de l'Hôtel de Ville de Villers-Cotterêts, afin de constituer définitivement la *Société Historique régionale de Villers-Cotterêts*, en voie d'organisation.

Prennent place au Bureau provisoire : MM. le Dr Brassart, Emile Pottier, Jules Delinge, Jules Laille, Emile Dupuis, Léon Lacroix et Ernest Roch.

Sont présents dans la salle : MM. Lupette, conseiller général du canton de Villers-Cotterêts et maire de la commune de Dampleux ; Naigeon, conseiller d'arrondissement et maire de la Ville de Villers-Cotterêts ; Fournier-Gardet et Evilliot Louis, conseillers municipaux ; Castellant, publiciste, et Poullaine, vétérinaire.

Se sont fait excuser : MM. Alexandre Michaux et Emile Maulde (dit Gaston Volney), membres de la Société des Gens de lettres ; Alfred Pומרol, pharmacien honoraire, et Gustave Mildé, banquier.

M. Emile Pottier préside et ouvre la séance en ces termes :

MES CHERS COLLÈGUES,

En l'absence de M. Michaux, notre Président, c'est à moi, votre Vice-Président, qu'incombent, et la présidence de cette première assemblée générale, et le plaisir d'avoir à vous souhaiter la bienvenue, ce que je fais d'ailleurs, bien volontiers.

Le Bureau qui se présente devant vous, mes chers Collègues, est un Bureau provisoire. A la vérité, il a été élu, mais dans une réunion improvisée, à laquelle n'avait été convoqué qu'un petit nombre de nos Collègues. Or, à présent que la période de formation se trouve terminée, que toutes les démarches préparatoires ont été faites, nous avons besoin, pour pouvoir continuer à agir en votre nom, que vous confirmiez le choix qui a été fait de nous pour administrer notre Société.

Sur ces paroles, et à l'unanimité, l'assemblée ratifie la nomination des membres du Bureau, dont on verra la liste à la fin du présent Bulletin.

M. le Vice-Président continue :

Vous avez remarqué, sans doute, que, sur l'exemplaire des Statuts que nous avons fait parvenir à chacun de vous, ainsi que sur la lettre de convocation que vous avez reçue, M. le D<sup>r</sup> Brassart est désigné comme Président d'honneur.

En décernant ce titre à M. le D<sup>r</sup> Brassart, nous avons entendu lui manifester notre gratitude pour le concours efficace qu'il nous a donné à nos débuts.

Comme adhérent à la Société en formation, il a pris une part prépondérante à l'élaboration des Statuts. C'est aussi grâce à lui que notre Musée s'est si vite enrichi de nombreux objets. Enfin, il a puissamment contribué à établir entre la Ville de Villers-Cotterêts et la Société Historique régionale, chargée de la conservation du Musée Alexandre-Dumas, une sorte de contrat qui, en délimitant aussi bien les obligations que les droits de chacune des parties en cause, constate en outre, bien nettement, le fait de notre autonomie.

Il vous paraîtra sans doute, comme à nous, que ces services justifient amplement une distinction particulière, et nous vous demandons instamment d'acclamer M. le Dr Brassart en qualité de Président d'honneur *ad vitam*.

A mains levées et à l'unanimité, M. le Dr Brassart est nommé Président d'honneur *ad vitam*.

M. le Vice-Président reprend ensuite :

Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, la Société que nous avons formée, bien qu'ayant son siège à Villers-Cotterêts, n'est pas purement locale ; elle est, sa dénomination l'indique, Société régionale ; elle ne peut donc être assimilée à une Commission municipale.

Mais, par la force même des choses, et en raison surtout de l'un des objets les plus importants de son programme, — je veux parler de la création du Musée Alexandre-Dumas, — elle se trouvera avoir des relations de tous les instants avec la Municipalité de notre ville ; ces relations, il importe qu'elles soient empreintes de la plus grande cordialité, et nous ne saurions mieux les inaugurer, semble-t-il, qu'en décidant que M. le Maire de la Ville de Villers-Cotterêts sera toujours, et de droit, Président d'honneur de notre Association.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

On reçoit ensuite divers membres honoraires dont

on trouvera la liste complète à la fin du présent Bulletin.

La séance est levée à sept heures, après qu'il eût été décidé que la première séance solennelle ou séance d'inauguration aurait lieu le dimanche 11 juin prochain (jour de la Pentecôte), à trois heures, en la salle de la Justice de Paix.

---